

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Mise en place d'un deuxième service d'autopartage – approbation de la convention avec la société Getaround

Séance du 25 mai 2023

Convocation du 19 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Holuigue-Lerouge, Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par Mme Chantal Brault,
M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par Mme Sakina Bohu,
Mme Nadine Lacroix par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mai 2023

OBJET : Mise en place d'un deuxième service d'autopartage – approbation de la convention avec la société Getaround

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 3 février 2022 approuvant la convention avec Communauto relative à l'expérimentation d'exploitation d'un service d'autopartage sur le domaine public,

Considérant qu'il incombe à la Ville de développer des services permettant de promouvoir le développement de modes alternatifs de déplacement,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 3 abstentions : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Nima Isnard)

DECIDE la mise en place d'un deuxième service d'autopartage sur le domaine public de la Ville avec la société Getaround sise 35 rue des Greneta 75002 PARIS.

PRECISE qu'en contrepartie de son occupation du domaine public susvisée, la société Getaround verse à la commune une redevance d'occupation commerciale du domaine public, dont le montant est fixé à 250 € par voiture et par an. La redevance sera due par la société Getaround, chaque année à la date anniversaire de signature de la présente convention.

AUTORISE le maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative au déploiement et à l'exploitation d'un service d'autopartage sur le domaine public de la Ville pour une durée de trois ans.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Milouje Lant

le secrétaire de séance

[Signature]